

Consultation régionale de la Directrice générale avec les commissions nationales pour l'UNESCO d'Asie et du Pacifique sur la préparation du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5)

Changwon (République de Corée) 21-24 mai 2010

Introduction

Les délégations des commissions nationales pour l'UNESCO des 42 États membres d'Asie et du Pacifique ci-après ont participé à la consultation régionale biennale, aux côtés des représentants du Pérou, de la Fédération de Russie et de la Turquie :

Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Mongolie, Nauru, Népal, Nioué, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam.

M. Davidson Hepburn, Président de la Conférence générale de l'UNESCO, était présent à la séance plénière du 22 mai 2010, tout comme M. Hans d'Orville, Sous-Directeur général pour la planification stratégique (ADG/BSP) et Directeur général adjoint par intérim. Étaient également présents à la réunion 11 représentants du Siège de l'UNESCO, 14 directeurs de bureaux hors Siège, ainsi que d'autres membres du personnel hors Siège et 5 organisations en qualité d'observateurs.

Ouverture de la consultation

La consultation régionale a été officiellement ouverte par :

- M. Taeck-soo Chun, Secrétaire général de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO ;
- M. Man-Keun Seo, Vice-Gouverneur pour les affaires administratives du Gouvernement de la province de Gyeongsangnam-do ;
- M. Gwang-jo Kim, Directeur du Bureau de l'UNESCO à Bangkok (Discours au nom de Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO).

Les textes de ces discours figurent en annexe au présent rapport.

Le Règlement intérieur provisoire ainsi que l'ordre du jour et le calendrier provisoires ont été adoptés à l'unanimité après que des amendements rédactionnels minimes ont été apportés aux articles 6 et 19.

Les représentants des pays ci-après ont été élus membres du Bureau :

Président :

M. Taeck-soo Chun (République de Corée)

Vice-Présidents :

M. Toakai Koririntetaake (Kiribati)

M. Chau Pham Sanh (Viet Nam)

Mme Preciosa Soliven (Philippines)

Rapporteur général :

M. Saqib Aleem (Pakistan)

Corapporteurs :

M. Takashi Asai (Japon)

Mme Janet Sipeli-Tasmania (Nioué)

Présentation du processus de planification du 36 C/5

M. Jean-Yves Le Saux (Directeur de la Division de la planification du programme, du suivi et des rapports et Directeur adjoint du Bureau de la planification stratégique) a donné un aperçu du processus de planification du 36 C/5. Il a fait observer que le 36 C/5 serait le dernier Programme et budget de la période couverte par l'actuelle Stratégie à moyen terme (34 C/4) et qu'il devrait contribuer à la réalisation de ses objectifs sexennaux et de la mission assignée à l'UNESCO en matière de développement durable, d'élimination de la pauvreté, de promotion du dialogue interculturel et de promotion d'une culture de la paix.

Il a par ailleurs mentionné l'évaluation externe de l'UNESCO en cours, un membre de l'équipe chargée de l'évaluation externe indépendante étant présent en qualité d'observateur.

Comme cela lui a été demandé, le Secrétariat a aussi présenté un résumé succinct de la récente consultation régionale des commissions nationales des États arabes tenue à Rabat (Maroc) du 10 au 13 mai et des recommandations qui y ont été formulées.

Lors de son intervention, M. Davidson Hepburn a souligné que les consultations régionales revêtaient une importance considérable pour l'UNESCO et reflétaient son attachement aux commissions nationales, qu'il a appelées « les forces vives de l'Organisation ».

Par ailleurs, le Directeur général adjoint par intérim, M. Hans d'Orville, a souligné l'importance attachée par la Directrice générale à la pertinence et à la visibilité de l'action de l'UNESCO, deux thèmes qui devaient guider utilement les débats de cette réunion. Le processus « Unis dans l'action » du système des Nations Unies revêtait lui aussi une importance considérable pour la pertinence de l'UNESCO à l'avenir au niveau national.

Observations préliminaires des commissions nationales

Les participants sont convenus de procéder à l'examen des questions dans l'ordre dans lequel elles apparaissaient dans le questionnaire, tout en gardant à l'esprit le contexte plus large et les objectifs de la Stratégie à moyen terme. À la demande du Président, le Secrétariat a repris dans l'ordre les principaux points du questionnaire.

Il a été souligné que les consultations offraient une occasion unique de réunir les commissions nationales pour l'UNESCO et de recevoir de leur part une contribution de fond tous les deux ans.

Une première série de discussions a eu lieu entre les participants. Certains ont noté l'importance du « nouvel humanisme » qui, au centre de la vision de la Directrice générale pour l'UNESCO, insuffle une nouvelle vie à la mission intellectuelle et éthique de l'Organisation qui fait ressortir la pertinence, pour le monde actuel, du dialogue, de la culture de la paix, et de la compréhension et du respect mutuels, des droits de l'homme et d'autres valeurs et principes fondamentaux.

Les participants ont exprimé leur soutien à cette nouvelle orientation donnée par la Directrice générale, revenant sur ce que l'un d'entre eux a appelé « l'essence de l'Acte constitutif ». Ils se sont accordés à reconnaître que l'Acte constitutif de l'UNESCO conservait toute sa pertinence, une déléguée se disant « impressionnée » qu'il ait été rédigé il y a 60 ans dans une langue qu'elle a qualifiée non seulement de « belle », mais aussi de « juste ». D'une manière générale, les

délégués ont été d'accord sur l'importance fondamentale de la mission intellectuelle de l'UNESCO, seule organisation du système des Nations Unies à exercer un leadership sur le plan du travail intellectuel, en recueillant, évaluant et partageant des connaissances, ainsi que sur sa mission éthique – un délégué parlant de l'Organisation comme d'un chef de file et d'une conscience du monde.

D'un point de vue opérationnel, il a été souligné que les commissions nationales pour l'UNESCO jouaient un rôle tout à fait particulier en tant qu'organes nationaux de coordination qui travaillent avec les gouvernements des États membres pour aider à accomplir la mission intellectuelle et éthique de l'UNESCO.

À cet égard, et à la demande du Président, Darryl Macer, Conseiller régional pour les sciences sociales et humaines (Bureau de l'UNESCO à Bangkok) a présenté un bref exposé sur les dimensions éthiques du changement climatique.

Plusieurs interventions préliminaires ont porté sur les relations de l'UNESCO avec ses commissions nationales, en particulier dans le contexte du nouvel intérêt porté aux opérations hors Siège et à la réforme du système des Nations Unies. Certains délégués ont jugé qu'il était essentiel de poursuivre la décentralisation de manière plus énergique, en assurant à la fois une meilleure coordination entre le Siège et les unités hors Siège et une plus grande indépendance dans la prise de décision et le contrôle budgétaire pour les bureaux hors Siège, de manière à mieux tirer parti de l'expertise sur le terrain. Plusieurs délégués ont par ailleurs émis des réserves quant au système actuel de représentation au Conseil exécutif, estimant que les États insulaires du Pacifique devraient être assurés de siéger au Conseil (il a été convenu que le Président de l'ASPAC à Paris serait invité à la prochaine consultation de la Directrice générale avec les commissions nationales, en 2012).

Plusieurs interventions ont porté sur le rôle de l'Organisation et ses avantages comparatifs au sein du système plus vaste des Nations Unies, ainsi que sur la nécessité de définir plus clairement le rôle de l'Organisation afin d'améliorer son efficacité, tout en développant la coopération entre la « famille UNESCO » et les autres organismes du système des Nations Unies sur des questions nécessitant une expertise commune et présentant un intérêt pour tous.

Consultations des bureaux multipays sur le 36 C/5

Six consultations multipays ont été organisées pendant la consultation pour les bureaux multipays de l'UNESCO suivants :

- Asie du Sud-Est (Bangkok et Jakarta)
- Pacifique (Apia)
- Asie centrale (Almaty)
- Asie du Sud (New Delhi)
- Asie de l'Est (Beijing)
- Asie de l'Ouest (Téhéran).

[N.B. : les rapports issus de ces consultations multipays sont joints en annexe pour référence.]

Recommandations concernant le 36 C/5

I. L'AFRIQUE ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES – LES DEUX PRIORITÉS GLOBALES DE L'UNESCO

Les participants sont convenus que l'UNESCO devrait continuer à accorder le statut de priorité globale à l'Afrique et à l'Égalité entre les sexes. Ils ont estimé que ces priorités globales devraient se traduire par des recommandations régionales pour que les pays en tiennent compte dans leurs politiques nationales et y affectent les ressources appropriées.

Q.1 Dans quels domaines et comment l'UNESCO devrait-elle renforcer son appui à la mise en œuvre des décisions de l'UA, au processus d'intégration régionale et aux priorités des communautés économiques régionales ainsi que des pays africains ? Quel type de soutien l'UNESCO devrait-elle apporter aux institutions spécialisées régionales de l'Union africaine ?

Les participants ont émis les recommandations ci-après :

- Assurer la cohérence globale entre l'action de l'UNESCO en faveur de l'Afrique et les objectifs de l'Union africaine.
- Accorder la priorité à la réduction de la pauvreté par l'éducation, la science, l'acquisition de compétences et le transfert de connaissances.
- Accorder une priorité particulière à l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA).
- Promouvoir la coopération Nord-Sud-Sud et la coopération entre pays dans ce domaine.
- Les ressources allouées semblent suffisantes mais devraient être utilisées d'une manière efficace et efficiente (l'accent étant mis sur le développement endogène).

Autres observations :

- Les délégués ont également fait observer que la région Asie-Pacifique (ASPAC) comptait le plus grand nombre de pauvres et que le Programme et budget devait en tenir compte.
- Il a été recommandé que l'UNESCO coopère également avec les diverses institutions et structures régionales et sous-régionales de l'ASPAC (telles que l'Organisation de Shanghai pour la coopération en Asie centrale, par exemple).

Q.2 Pensez-vous qu'une importance et des ressources suffisantes sont actuellement accordées à l'Afrique dans le Programme et budget de l'UNESCO ?

Certains participants ont estimé que les ressources allouées paraissaient suffisantes mais devraient être utilisées de manière efficace et efficiente, l'accent étant mis en particulier sur le développement endogène. D'autres ont estimé que les ressources pouvaient être augmentées mais qu'il était essentiel d'évaluer l'impact des interventions à ce jour.

Plus généralement, certains ont défendu l'idée que l'UNESCO devrait concentrer ses efforts sur les pays et domaines prioritaires – et mettre ainsi davantage l'accent sur l'Afrique subsaharienne.

Q.3 Avez-vous des suggestions à formuler sur la façon dont on pourrait améliorer l'impact de l'action de l'UNESCO et renouveler les approches utilisées, tant dans toute l'Afrique qu'au niveau des pays ?

Les mesures ci-après ont été recommandées :

- Accorder la priorité à la réduction de la pauvreté par l'éducation, l'acquisition de compétences et le transfert de connaissances.
- Coopération Nord-Sud-Sud et coopération entre pays dans ces domaines.
- Renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud-Sud plus généralement, notamment pour promouvoir les échanges culturels et le renforcement des capacités.

- Poursuivre le renforcement des commissions nationales africaines.
- Améliorer le suivi et l'évaluation.
- Évaluation de l'aide bilatérale et fourniture d'une assistance technique par l'UNESCO lorsque cela est possible (par exemple, mettre en place un institut de formation à la planification de l'éducation).
- Amélioration de la condition des enseignants (à l'aide des TIC).
- Apprentissage à distance.
- Partage des bonnes pratiques et création de réseaux.

Q.4 Quinze ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, quelles sont les activités que vous suggérez ou que vous jugez stratégiquement les plus importantes pour progresser dans la voie de l'application effective du Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes pour 2008-2013 et renforcer l'engagement de l'UNESCO ?

- Intégrer la question de l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs de l'UNESCO.
- Donner à l'éducation (GP I) la priorité pour l'intégration de l'égalité entre les sexes en utilisant les modules/programmes de l'UNESCO déjà en place.
- Mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté par l'acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante et le transfert de connaissances à l'intention des femmes.
- Poursuivre le dialogue sur les politiques à suivre dans le domaine de l'égalité entre les sexes et créer de nouvelles possibilités d'autonomiser les femmes grâce à l'éducation, à la science et la technologie, et à la culture.
- Mettre particulièrement l'accent sur les pays en transition et les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe.
- L'UNESCO doit collecter, aux niveaux national et sous-régional, des données sur la situation de la parité entre les sexes dans le Pacifique pour prendre en compte des questions telles que les migrations, l'âge, les rôles dévolus aux hommes et aux femmes et le statut socioéconomique.
- Coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud.
- Désigner, au sein des commissions nationales, des points focaux pour l'égalité entre les sexes, et assurer la formation correspondante.
- Les OMD devraient couvrir la question de la culture et de la science au service de l'autonomisation des femmes.

Les participants ont fait observer que la qualité en matière d'égalité entre les sexes devait s'entendre comme s'appliquant aux deux sexes et que chaque pays était confronté à des défis/besoins qui lui étaient propres par rapport aux priorités dans ce domaine.

Q.5 Pensez-vous qu'une importance et des ressources suffisantes sont actuellement accordées à la priorité Égalité entre les sexes dans le Programme et budget de l'UNESCO ?

Dans l'ensemble, les participants ont estimé qu'il faudrait renforcer l'actuel plan d'action pour l'Égalité entre les sexes. S'agissant des ressources, ils ont estimé que l'Égalité entre les sexes ne bénéficiait pas de ressources adéquates, mais que les résultats au niveau de la mise en œuvre devaient être plus évidents.

Q.6 Compte tenu de l'engagement pris au niveau international d'atteindre les OMD 2 et 3 à l'horizon 2015, quelles sont les initiatives que vous proposez ou envisagez pour mobiliser toutes les compétences de l'Organisation en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles ?

Outre les réponses à la question 4 :

- Préconiser la réserve de postes au niveau de la gouvernance.
- Prendre en compte le travail domestique dans le PIB.
- Mettre particulièrement l'accent sur l'éducation des filles.
- Établir un budget tenant compte de l'égalité entre les sexes dans l'éducation et les autres secteurs.
- Inclure des clauses sexospécifiques dans les contrats.
- Instituer des récompenses spécifiquement destinées aux femmes.

Q.7 Quelles sont les principales initiatives et activités qu'il faudrait entreprendre pour améliorer l'égalité entre les sexes en Afrique, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, durant la Décennie des femmes africaines, 2010-2020, proclamée lors du douzième Sommet de l'Union africaine ?

Certains participants ont évoqué les mesures ci-après :

- Mettre particulièrement l'accent sur l'éducation et l'alphabétisation des filles.
- Mettre l'accent sur le droit des femmes à la propriété et aux ressources.

Q.8 Comment l'UNESCO pourrait-elle améliorer la pertinence et l'efficacité de ses interventions en faveur des PMA, des PEID et des groupes exclus et défavorisés, y compris les populations autochtones ? Plus précisément, quelles sont les initiatives que vous proposeriez, et dans quels domaines de programme ?

Les participants ont estimé que les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les groupes exclus et défavorisés, y compris les populations autochtones, avaient des besoins différents auxquels il était difficile d'apporter une seule et même réponse. Ils ont également recommandé ce qui suit :

- Une programmation mieux ciblée et une plus grande attention portée à ces groupes par tous les secteurs.
- Renforcement des capacités et développement des ressources humaines.
- Renforcement des unités hors Siège concernées pour répondre aux besoins de ces groupes prioritaires.

- Échange de bonnes pratiques.
- Ne pas négliger le Pacifique dans les initiatives menées par l'UNESCO.
- Faciliter un plus grand nombre d'interventions des donateurs en renforçant les capacités internes et mobiliser davantage de ressources pour les PMA et les PEID.
- Renforcer l'approche multipays pour les PEID.
- Promouvoir des politiques ciblées pour les langues en danger.
- Recueillir des informations sur les systèmes de savoirs traditionnels/autochtones (compte tenu en particulier du nouveau régime des droits de propriété intellectuelle).
- D'une manière générale, les participants ont reconnu la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des activités de l'UNESCO en faveur des pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe.

Q.9 Sur la base des activités conduites dans tous ses grands programmes et activités intersectorielles, comment l'UNESCO devrait-elle répondre aux besoins des jeunes, mieux faire connaître son action et renforcer l'impact des diverses initiatives qui sont prises ?

Ce groupe est considéré comme une priorité dans toute la région (les jeunes constituant plus de la moitié de la population d'Asie centrale). Les participants ont recommandé ce qui suit :

- Intégrer la question de la jeunesse dans tous les programmes.
- Consacrer davantage de ressources aux programmes pour la jeunesse en tant que domaine prioritaire pour l'UNESCO.
- Faire participer les jeunes aux programmes d'EDD.
- L'EFTP pour favoriser l'emploi des jeunes.
- Encourager le recours au Programme de participation pour les activités relatives à la jeunesse.
- Aider les pays à mettre au point des politiques pour la jeunesse.
- Valoriser et mettre davantage en avant la place des jeunes dans tous les programmes, secteurs et programmes intersectoriels de l'UNESCO.
- Renforcer les programmes pour la jeunesse déjà en place et qui ont démontré leur efficacité, tels que les écoles associées de l'UNESCO et les clubs UNESCO.
- Accroître les perspectives pour les jeunes dans les industries créatives.
- Favoriser/renforcer le rôle des jeunes dans le développement aux niveaux local et national, ainsi que dans la coopération internationale.
- Soutenir les possibilités d'enseignement technique, secondaire et extrascolaire pour les jeunes en vue de leur intégration dans le monde du travail.
- Maintenir l'organisation du Forum des jeunes avant la Conférence générale.

- Soutenir davantage les échanges et les contacts entre jeunes, notamment grâce aux médias sociaux et aux TIC.
- Les participants ont fait observer que l'action en faveur de la jeunesse revêtait une importance particulière dans le Pacifique où les jeunes étaient un groupe cible essentiel dans chaque pays de la région, et où de nombreux pays avaient mis en place des politiques et programmes nationaux pour favoriser l'épanouissement et l'esprit d'initiative de la jeunesse. Des participants ont demandé qu'un membre du personnel spécialement chargé des questions relatives à la jeunesse soit nommé au Bureau de l'UNESCO à Apia.

Q. 10 (ED) Êtes-vous d'accord pour que dans le 36 C/5, l'UNESCO continue de se concentrer sur les quatre domaines prioritaires, à savoir l'alphabétisation, les enseignants, le développement des compétences pour le monde du travail et la politique, la planification et la gestion sectorielles, en retenant la qualité comme critère primordial ?

Les participants reconnaissent tous que l'éducation est **la mission essentielle de l'Organisation**. Ils ont convenu de **maintenir les quatre domaines prioritaires du 35 C/5**, à savoir l'alphabétisation, les enseignants, le développement des compétences pour le monde du travail (notamment l'EFTP), et la politique, la planification et la gestion sectorielles, en tant que priorités principales du 36 C/5, certains insistant davantage sur la planification et la gestion de l'éducation, y compris son financement, aux niveaux national et décentralisé.

Tous les participants ont confirmé une nouvelle fois l'importance de la **promotion d'une approche holistique et inclusive de l'éducation**, depuis l'EPPE jusqu'à l'enseignement supérieur, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, en passant par l'alphabétisation (avec un accent particulier sur l'alphabétisation des femmes). À cinq ans de la date butoir de 2015, l'UNESCO doit redoubler d'effort pour réaliser l'Éducation pour tous (EPT).

Q. 11 Sur quel(s) autre(s) domaine(s) faudrait-il concentrer le programme de l'UNESCO relatif à l'éducation pour appuyer les priorités des pays et accélérer les progrès vers la réalisation des six objectifs de Dakar pour l'EPT et des deux OMD relatifs à l'éducation ?

Les participants ont jugé à l'unanimité que l'UNESCO devrait accorder un rang de priorité plus élevé aux domaines suivants :

- **L'enseignement supérieur**, en reflétant la forte mobilité des étudiants dans la région et la révision prochaine de la Convention régionale de 1983 sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique.
- **L'éducation en vue du développement durable (EDD)** dans le cadre de l'Éducation pour tous (EPT) et des politiques d'EPT, en développant davantage et en concrétisant l'EDD. Il a été recommandé d'utiliser systématiquement le réSEAU et d'en faire une plateforme pour promouvoir l'EDD (y compris le changement climatique et la diversité biologique). L'UNESCO devrait par ailleurs coordonner les programmes de promotion de l'éducation en vue du développement durable en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, en sa qualité d'organisation chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD). Les participants ont estimé que l'UNESCO devrait promouvoir l'éducation au changement climatique dans le cadre de l'EDD. Quelques délégués ont suggéré que l'EDD fasse l'objet d'un axe d'action.
- **L'éducation pour la paix, la tolérance et la compréhension internationale**, certains proposant de passer de l'EDD à l'EPDD (l'éducation pour la paix et le développement durable) – en s'appuyant sur les nombreuses ressources disponibles dans la région Asie-Pacifique, à savoir notamment l'Institut mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le

développement durable (MGIEP) (catégorie 1) et le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU) (catégorie 2). Plusieurs participants ont souligné l'importance de **l'éducation aux droits de l'homme** pour promouvoir des sociétés justes et tolérantes.

Les priorités ci-après ont également reçu le soutien des participants :

- **L'enseignement secondaire.**
- **L'EPPE** : refléter son importance comme socle de l'apprentissage tout au long de la vie.
- **L'éducation artistique.** Les participants ont appuyé les efforts menés par la République de Corée pour organiser une conférence sur l'impact de l'éducation artistique (deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique, 25-28 mai 2010).
- L'éducation au VIH et au SIDA.
- L'application des TIC à l'éducation.
- Le développement des compétences et les filières de la vie professionnelle.
- La formation des enseignants, mais aussi la formation en cours d'emploi pour le travail en classe et les responsabilités qui seront assumées plus tard au cours de la carrière.

Plusieurs participants ont relevé la nécessité d'établir une coopération interinstitutions – l'un d'entre eux notant que l'EPPE devrait être prise en charge conjointement avec l'UNICEF, et l'éducation préventive contre le VIH et le SIDA avec l'ONUSIDA. Ils sont convenus que l'UNESCO devrait fournir des conseils sur les politiques à mener et une expertise dans le domaine de l'éducation.

Q. 12 Quelles mesures particulières proposez-vous pour améliorer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation aux niveaux mondial, régional et des pays ?

La **visibilité** de l'UNESCO peut être améliorée grâce à des publications de qualité telles que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, à la célébration de journées spéciales de l'UNESCO et à de meilleures relations avec les médias. L'**impact** au niveau des pays peut être renforcé par une présence accrue sur le terrain, une coordination plus efficace avec les partenaires, en particulier les groupes de donateurs, les organisations partenaires de l'EPT et d'autres parties prenantes. La Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) peut aussi servir de base pour améliorer la coordination avec ces partenaires.

Par ailleurs, il est nécessaire d'**améliorer le suivi et l'évaluation** des programmes de l'UNESCO afin de garantir leur efficacité. Le développement des capacités nationales de collecte et d'analyse des données sur l'EPT aux niveaux national et décentralisé devrait également être renforcé.

Il a été jugé primordial d'améliorer le site Web de l'UNESCO qui constitue une ressource à la disposition de tous les pays (y compris de modifier ses protocoles pour permettre aux États membres de télécharger des informations et de les adapter à leur propre situation).

Les autres recommandations ont porté notamment sur :

- Le renforcement des commissions nationales et des unités hors Siège.
- L'implication des parlementaires et d'autres représentants élus.

- Le suivi mondial de l'EPT.
- La mise en place de réseaux au niveau régional, y compris avec des associations régionales établies, telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) ou le Forum des parlementaires d'Asie et du Pacifique pour l'éducation (FASPPED).
- Le développement de la communication d'informations au niveau national.
- L'échange de bonnes pratiques à tous les niveaux.
- La simplification des procédures et l'amélioration de la transparence.
- La participation des ONG et des médias.
- Le renforcement des circuits de communication internes et l'utilisation optimale d'événements tels que le lancement du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, la Semaine mondiale de l'EPT, la Journée internationale de l'alphabétisation ou la Journée mondiale des enseignants.
- La promotion de la recherche et des études prospectives (laboratoire d'idées).

Q. 13 Comment l'UNESCO pourrait-elle jouer un rôle plus efficace au niveau des pays en mobilisant et en coordonnant les partenaires en faveur du secteur de l'éducation ?

Les participants ont soutenu :

- Le renforcement de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS), pour aider l'Organisation à jouer un rôle plus efficace dans la mobilisation et la coordination des partenaires.
- La mise en commun des ressources des partenaires multilatéraux/bilatéraux.
- Un meilleur suivi du processus et de l'exécution.
- La promotion des concepts/modules/outils de l'UNESCO auprès des partenaires.
- L'identification et la diffusion des bonnes pratiques.
- Le renforcement des relations entre les bureaux hors Siège/multipays et régionaux, les organismes des Nations Unies et les commissions nationales.
- Le renforcement du rôle de l'UNESCO comme conseiller technique dans le domaine de l'éducation.
- La communication et le lobbying auprès des organes législatifs et d'élaboration des politiques tels que les parlements, les hauts conseils à l'éducation, les ministères de l'éducation et les ministères de la planification.

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

Q.14 Quels sont les domaines prioritaires sur lesquels doit porter le grand programme II en 2012-2013 ?

Les participants ont appuyé tous les domaines d'activité énumérés, en accordant une priorité particulière aux domaines ci-après :

- Politique et renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et de l'innovation (STI).
- Politiques de gestion et gouvernance des eaux douces (le rôle des centres de catégorie 2 de l'UNESCO dans ce domaine devant faire l'objet d'une réflexion adéquate).
- Préparation aux catastrophes et atténuation de leurs effets, y compris les inondations et les aléas d'origine océanique, et science du climat et services climatologiques en rapport avec ce domaine (certains participants ont proposé que la réduction du risque de catastrophe devienne un axe d'action du programme relatif aux sciences exactes et naturelles).
- Enseignement scientifique.
- Sciences écologiques et services écosystémiques, y compris le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB).
- Sciences et services océaniques et renforcement des capacités, y compris les activités d'évaluation du milieu marin.
- Un des participants s'est déclaré en faveur d'un soutien accru aux sciences fondamentales. Certains d'entre eux ont exprimé leurs préoccupations quant à l'accent mis sur les politiques en matière d'énergies renouvelables et alternatives. Plusieurs ont souligné l'importance des savoirs scientifiques locaux et autochtones.

Q.15 Quelles mesures particulières proposez-vous pour améliorer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences exactes et naturelles aux niveaux mondial, régional et des pays ?

Plusieurs recommandations ont été formulées :

- Les participants à la réunion ont exprimé leur soutien aux programmes scientifiques intergouvernementaux, ainsi qu'aux comités nationaux de la COI, du MAB, du PHI, du PICG et du PISF. Ils ont toutefois estimé que l'UNESCO devrait s'efforcer d'accroître la visibilité de ces programmes.
- Consolider la fonction de centre d'échange d'informations de l'UNESCO, notamment en facilitant l'accès aux informations contenues dans la bibliothèque virtuelle de l'UNESCO, ainsi que leur utilisation.
- Œuvrer et mobiliser un soutien en faveur des centres de catégorie 2.
- Renforcer les commissions nationales et les unités hors Siège dans les domaines scientifiques.
- Faire jouer un rôle aux parlementaires et autres représentants élus.

- Constituer des réseaux régionaux, notamment avec des associations régionales déjà en place, telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC).
- Renforcer l'établissement de rapports au niveau national.
- Mettre en commun les bonnes pratiques à tous les niveaux.
- Faire intervenir les ONG et les médias.
- Renforcer les voies de communication internes.
- Promouvoir la recherche prospective et les études prévisionnelles (laboratoire d'idées).
- Mettre en œuvre des recherches conjointes et des collaborations.
- Accroître la collaboration avec le secteur privé.

Plusieurs participants ont recommandé que les programmes phares régionaux (COMPETENCE, BRES, SWITCH, Préparation aux catastrophes) soient pilotés avec les ministères concernés des États membres relevant des bureaux multipays et que leur visibilité soit assurée en totale coordination avec les commissions nationales et d'autres unités hors Siège de l'UNESCO.

Q.16 Comment serait-il possible de mobiliser des partenaires, y compris des acteurs non gouvernementaux et le secteur privé, afin de soutenir plus largement la science au service du développement aux niveaux mondial, régional et national ?

- Consolider les partenariats avec les centres de catégorie 2.
- Reproduire le modèle de l'UNESS pour mobiliser un plus vaste soutien en faveur de la science au service du développement.
- Créer dans les programmes scientifiques de l'UNESCO une récompense spéciale concernant la « responsabilité sociale d'entreprise » (RSE).
- Instituer des récompenses et des prix.
- Ouvrir des possibilités pour les pépinières d'entreprises.
- Faire intervenir les universités privées et les ONG.
- Tenir une liste de partenaires du secteur privé et d'ONG susceptibles d'être intéressés par les programmes scientifiques de l'UNESCO aux niveaux national, régional et mondial.
- Élargir la diffusion des activités scientifiques.

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

Q.17 Quels sont les domaines prioritaires dont le Secteur des sciences sociales et humaines devrait s'occuper en 2012-2013 ?

Les participants se sont accordés à reconnaître que l'UNESCO devrait allouer davantage de fonds aux projets prioritaires du Secteur SHS dans le 36 C/5 et que le programme du secteur devrait être mieux ciblé. Ils ont recensé les domaines prioritaires ci-après :

- MOST – les participants ont recommandé de renforcer le budget du programme MOST (qui porte également sur les migrations), étant donné qu'il est considéré comme le programme prioritaire le plus important de SHS et qu'il ne dispose pas pour l'instant de ressources suffisantes.
- Développement de la jeunesse (y compris les sports et l'éducation physique).
- Éthique des sciences et technologies, notamment la bioéthique. N. B. : les participants ont déclaré apprécier les travaux concernant les incidences éthiques du changement climatique, mais plusieurs d'entre eux ont exprimé leur préoccupation quant à une éventuelle Déclaration sur l'éthique du changement climatique.

L'idée a également été émise que l'UNESCO souhaiterait peut-être mettre en place une commission ou une instance internationale de haut niveau chargée d'étudier les questions de tolérance ou de promotion de la compréhension mutuelle dans le monde et de formuler des recommandations à cet égard.

Q.18 Quelles mesures particulières proposez-vous pour mobiliser les partenaires en faveur des sciences sociales et humaines ainsi que pour améliorer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans ce domaine aux niveaux mondial, régional et des pays ?

- Les participants ont recommandé : de renforcer et d'améliorer la fonction de centre d'échange d'informations ; de mener des recherches de pointe dans les domaines des sciences sociales et humaines, par exemple en ce qui concerne la gestion des villes et les travailleurs migrants ; de renforcer la mise en œuvre et l'évaluation des activités à l'échelon national ; de mobiliser les parlementaires et d'autres représentants élus ; de constituer des réseaux régionaux, notamment avec des associations régionales existantes ; de faire intervenir les ONG et les médias ; de renforcer les voies de communication internes ; de renforcer les partenariats avec le secteur privé.

Q.19 Comment l'UNESCO peut-elle, par le biais des sciences sociales et humaines, fournir un catalyseur pour la coopération internationale ?

Plusieurs suggestions ont été faites :

- Se concentrer sur des questions revêtant une importance mondiale/régionale, telles que la jeunesse, l'éthique et le dopage dans le sport.
- Se concentrer sur les domaines dans lesquels l'UNESCO joue un rôle unique de chef de file au niveau mondial : éthique des sciences, transformations sociales, lutte contre le racisme et la discrimination.

CULTURE

Q. 20 Quelles mesures concrètes proposez-vous en vue de sensibiliser davantage à l'interdépendance entre culture et développement et de mieux intégrer la culture dans les politiques et processus nationaux de développement ?

Les participants ont fait observer que la culture était un élément clé du développement durable (au même titre que l'économie, la société et l'environnement) et que les liens entre culture et développement n'étaient pas suffisamment reconnus. Mettant en relief la relation étroite existant entre culture et développement économique, ils ont recommandé :

- de promouvoir les industries culturelles (par exemple en encourageant et commercialisant la créativité), l'artisanat traditionnel et local, la musique traditionnelle, et les politiques de micro-financement des activités culturelles ;
- de concevoir et de promouvoir des politiques favorisant le tourisme culturel et patrimonial et, de manière plus générale, de soutenir l'élaboration de politiques et de lois aux fins de la protection et de la promotion de la culture, parallèlement à des principes directeurs destinés à harmoniser les besoins de préservation du patrimoine culturel et les objectifs de développement local ;
- de promouvoir la gestion des musées et la gestion des documents et des archives ;
- de renforcer l'éducation artistique et culturelle à l'école – le Festival des enfants et des arts du spectacle de l'Asie de l'Est a été évoqué par certains participants comme exemple de contribution à la culture de la paix ;
- de soutenir les législations nationales en vigueur protégeant le patrimoine culturel immatériel ;
- de promouvoir le dialogue interculturel et les programmes d'échange ;
- de mettre en évidence la relation culture-développement en améliorant la collecte et la diffusion des informations existantes, en ayant recours par exemple à la cartographie culturelle, et de sensibiliser le public à la contribution du patrimoine culturel au développement ;
- de souligner la nécessité de promouvoir les droits et aspects culturels dans le développement national ;
- d'encourager le PNUD et d'autres organismes à associer stratégies de développement et éléments culturels ;
- de promouvoir la coopération régionale à travers le patrimoine culturel matériel et immatériel.

Q.21 Quels sont les domaines prioritaires sur lesquels le Programme de l'UNESCO relatif à la culture devrait porter en 2012-2013 ?

Tous les domaines prioritaires ont fait l'objet d'un soutien, un accent particulier étant placé sur ceux qui sont liés à la culture et au développement d'une part, et au patrimoine culturel sous toutes ses formes, d'autre part. Ces domaines sont les suivants : la promotion de la culture et du patrimoine en tant que moteurs essentiels du développement durable, la promotion de la participation des communautés à la conservation du patrimoine, la protection et/ou conservation et sauvegarde du patrimoine sous toutes ses formes, la promotion de la diversité culturelle, le dialogue entre les cultures et la culture de la paix, la création de musées et la protection des objets culturels, le développement des industries culturelles et créatives, la promotion des expressions culturelles, les politiques culturelles et l'élaboration de données/d'indicateurs culturel(le)s. Certains participants ont cependant suggéré que ces priorités soient reformulées et fusionnées.

Q.22 Y a-t-il des approches particulières du dialogue interculturel, notamment interreligieux, que l'UNESCO devrait mettre en œuvre ? Si oui, lesquelles ?

Les participants ont insisté sur l'importance stratégique du dialogue interculturel et de son développement, y compris par les moyens suivants :

- Un programme de recherche, de publication et de communication sur les valeurs universelles et humaines qui sous-tendent toutes les religions/cultures minoritaires/civilisations.
- La reconnaissance d'institutions et de personnalités œuvrant en faveur de la compréhension interculturelle.
- L'organisation de forums sur le dialogue interculturel.
- La mobilisation du réseau et des clubs UNESCO.
- Le dialogue interreligieux (dans le prolongement du forum sur le dialogue interreligieux qui se tiendra dans la région Pacifique en 2011).
- Le soutien aux réseaux en place et aux ONG agissant aux niveaux national et mondial en faveur du dialogue interculturel et interconfessionnel.
- La promotion du dialogue interculturel et interconfessionnel à différents niveaux de la société, ainsi que de l'utilisation dans l'enseignement des publications de la collection « Histoires... » de l'UNESCO (dans l'optique de la culture de la paix).
- Les participants ont tout particulièrement fait l'éloge du Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU) pour ses activités, notamment en ce qui concerne le développement des capacités.

Q.23 Quelles initiatives concrètes proposez-vous pour aider les États membres à mettre en œuvre les sept conventions culturelles ?

Les participants ont mis en avant l'importance du renforcement des capacités pour le développement des savoir-faire en matière de conservation du patrimoine. Ils ont également recommandé que l'on donne la priorité à la ratification des conventions, que l'UNESCO apporte un soutien et une expertise techniques aux États membres aux fins de la ratification, de la mise en œuvre et de la traduction des conventions en politiques et lignes directrices nationales, et que des efforts soient réalisés pour améliorer l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des conventions. Ils ont en outre recommandé de recourir à des campagnes médiatiques de sensibilisation, de réaliser des inventaires du patrimoine (matériel et immatériel), de mettre en place un suivi systématique des conventions dans les pays les ayant déjà ratifiées et de mener un dialogue sur les politiques. Ils ont demandé instamment que toutes les conventions soient traduites dans les langues locales.

Certains participants ont évoqué l'importance d'une harmonisation des listes visées dans la Convention de 1972 (recommandations de Séville), la Convention de 2003 (recommandations d'Abou Dhabi) et le Programme « Mémoire du monde » (recommandations de Canberra).

Les participants ont appelé à mobiliser des ressources pour le Fonds du patrimoine mondial pour l'Asie et le Pacifique, à créer un poste dédié au patrimoine mondial au sein du Bureau d'Apia, et à renforcer les capacités en ce qui concerne divers modes de conservation du patrimoine culturel (les instituts de formation accordant une attention particulière aux candidats originaires de la région Pacifique).

Q.24 Quelles mesures particulières proposez-vous pour mobiliser les partenaires en faveur de la culture ainsi que pour améliorer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans ce domaine aux niveaux mondial, régional et des pays ?

De nombreux moyens ont été recommandés pour améliorer la visibilité et l'impact de l'action de l'UNESCO (renforcement des NATCOM et des bureaux hors Siège ; mobilisation des parlementaires et autres représentants élus ; dialogue au niveau régional, notamment par le biais des propositions d'inscription transfrontalières ; renforcement des processus d'établissement de rapports et des actions de réplication à l'échelon national ; échanges des meilleures pratiques à tous les niveaux ; mobilisation des ONG et des médias ; renforcement des voies de communication internes ; développement des programmes d'échanges culturels à divers niveaux ; promotion de la recherche prospective et des études prévisionnelles (laboratoire d'idées) ; utilisation de la visibilité de l'UNESCO). Le rôle nouveau joué par les instituts de catégorie 2, en particulier dans le domaine du patrimoine immatériel, a été souligné. La création du Centre du patrimoine culturel immatériel pour la région Asie-Pacifique a été citée comme exemple de progrès positif.

COMMUNICATION ET INFORMATION

Q.25 Quels sont les domaines prioritaires, en matière de communication et d'information, auxquels l'UNESCO devrait se consacrer en 2012-2013 ?

Les participants ont demandé que soient reconfirmés tous les domaines prioritaires recensés, mais également que les efforts soient concentrés sur la liberté d'expression et la liberté d'information (notamment l'application des normes juridiques, éthiques, professionnelles et de sécurité internationalement reconnues), le développement de médias libres, indépendants et pluralistes (sur la base des Indicateurs de développement des médias du PIDC-UNESCO), ainsi que sur l'initiation aux médias et à l'information, le renforcement des capacités des professionnels des médias, les médias et les TIC au service du dialogue, de la reconstruction et de l'édification de la paix.

Par ailleurs, les participants ont recommandé que soient menées des activités portant sur la préservation du patrimoine documentaire (Programme Mémoire du monde), la promotion du patrimoine numérique, les TIC mobiles au service de l'autonomisation des communautés des zones reculées et la coopération avec l'UIT concernant l'accès à Internet haut débit.

Q.26 Quelles mesures particulières proposez-vous pour mobiliser les partenaires en faveur de l'information et de la communication ainsi que pour améliorer l'impact et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans ces domaines aux niveaux mondial, régional et national ?

Pour ce qui est des autres secteurs, les participants ont recommandé de consolider le rôle de centre d'échange d'information de l'UNESCO, de mener des campagnes de sensibilisation, de renforcer les commissions nationales et les bureaux hors Siège, d'impliquer les parlementaires et autres représentants élus, de créer des réseaux régionaux, de partager les bonnes pratiques à tous les niveaux, d'encourager la participation des ONG et des médias, de renforcer les circuits de communication interne, de renforcer les capacités des professionnels des médias par l'initiation aux médias/à l'information et de lancer des programmes de reconnaissance pour les institutions/individus qui s'efforcent de promouvoir le droit à l'information. Un des participants a recommandé l'organisation d'une conférence régionale sur le développement de médias pluralistes en 2012, à l'occasion du 20^e anniversaire de la Déclaration d'Alma-Ata sur la promotion de médias indépendants et pluralistes en Asie.

Q.27 Quelles autres mesures préconisez-vous pour contribuer à soutenir la formulation de stratégies nationales inclusives en matière d'information et de communication et en faire un point de référence pour la programmation commune par pays des Nations Unies ?

Les participants ont notamment mis l'accent sur le droit à l'information comme composante essentielle des PNUAD et l'élaboration d'un cadre de stratégies nationales inclusives en matière de communication et d'information, dont il faudrait soutenir la réplique.

Q.28 Quels devraient être les principaux objectifs, ainsi que les composantes programmatiques de ce nouveau programme intersectoriel et interdisciplinaire cohérent, ciblé et novateur pour une culture de la paix qui figurera dans le 36 C/5 ?

Les participants se sont montrés favorables à l'accent nouvellement mis par la Directrice générale sur la culture de la paix. Ils ont recommandé que des activités soient menées à la base, que tous les secteurs contribuent à l'édification de la paix et qu'une réflexion soit conduite sur le rôle de l'institut de catégorie 1 à New Delhi (Institut mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable, MGIEP) et des centres de catégorie 2 concernés. Ils ont insisté sur l'éducation artistique (éventuellement comme plate-forme intersectorielle distincte) et l'éducation au patrimoine mondial, ainsi que sur les activités du Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU). L'UNESCO devrait utiliser le programme concernant les médias et l'information pour promouvoir la culture de la paix.

Plates-formes intersectorielles

Les participants se sont accordés à dire que cette modalité devait être maintenue, mais avec des plates-formes moins nombreuses et mieux ciblées. Il conviendrait d'attirer des sources extrabudgétaires (et ne pas tabler uniquement sur le budget ordinaire). La mise en place de réseaux (programmes de partenariat) et l'institutionnalisation (création de chaires UNESCO, de centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO) devraient être encouragées pour assurer un meilleur fonctionnement des plates-formes. Les participants ont demandé que des ressources leur soient spécifiquement consacrées dans le 36 C/5.

Plusieurs participants ont approuvé le maintien des plates-formes intersectorielles de coordination relatives aux petits États insulaires en développement et au soutien aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe.

Q.29 Avez-vous des suggestions quant aux approches et modalités de mise en œuvre d'un tel programme – aux niveaux mondial, régional et national – ou des propositions pour contribuer à sa visibilité ?

Les participants ont émis les suggestions ci-après : promotion de modules de formation spécialisée par les institutions de catégories 1 et 2 ; plaidoyer en faveur d'une réduction des dépenses militaires et des dépenses d'armement nucléaire ; promotion des politiques et plans d'action nationaux en matière d'éducation pour la paix et le développement durable.

Q.30 Que pensez-vous du travail réalisé au titre des plates-formes intersectorielles et êtes-vous favorable à leur maintien ? Quelle(s) autre(s) modalité(s) proposez-vous pour assurer l'action intersectorielle de l'UNESCO ?

D'une manière générale, les participants se sont déclarés favorables au maintien des plates-formes intersectorielles, sous réserve d'un examen des résultats et produits obtenus au cours de la période couverte par le 34 C/5 et le 35 C/5. Certains ont estimé que le niveau national était le plus approprié pour réaliser l'intersectorialité.

Q.31 Si le système des plates-formes intersectorielles est maintenu, voudriez-vous [...] ?

Les participants ont exprimé une préférence pour l'option (c), c'est-à-dire « limiter le nombre de plates-formes intersectorielles à trois ou quatre thèmes/sujets prioritaires – accompagnés d'objectifs de haut niveau spécifiés, de résultats escomptés et de l'allocation de ressources budgétaires et humaines spécifiques pour leur fonctionnement ».

Les thèmes les plus fréquemment mentionnés ont été l'EDD (y compris le changement climatique et l'enseignement scientifique), la contribution au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix, le changement climatique et la promotion de l'apprentissage à l'aide des TIC.

Q.32 Dans le cadre de l'harmonisation accrue des activités des Nations Unies au niveau des pays, avez-vous des suggestions particulières propres à renforcer la contribution de l'UNESCO à la réalisation des buts et objectifs de développement à ce niveau ?

Les participants ont souligné qu'il était nécessaire d'accorder une plus grande attention à la programmation conjointe des Nations Unies et d'améliorer, tout en la rendant plus manifeste, la pertinence des programmes de l'UNESCO au regard des plans de développement nationaux. Les mémorandums d'accord entre l'UNESCO et les États membres devraient prendre en considération le partenariat avec d'autres institutions du système des Nations Unies.

Les participants se sont accordés à dire que les commissions nationales faisaient partie intégrante de l'UNESCO. Cette dernière devrait s'efforcer d'intensifier le renforcement des capacités des commissions nationales, notamment en organisant un séminaire dans chaque bureau multipays et en collectant des fonds pour mettre en place un programme de bourses ou d'échange à l'intention du personnel des commissions nationales. L'UNESCO devrait prendre en compte l'avis des commissions nationales. Les bureaux multipays devraient, quant à eux, suivre davantage les activités des commissions nationales. Les commissions nationales devraient également évaluer les activités des bureaux régionaux et des bureaux multipays.

En ce qui concerne les modalités, les participants ont recommandé de nommer un consultant local pour le PNUAD dans les pays où l'UNESCO ne dispose pas de bureaux, et de faire savoir ou de rappeler au Coordonnateur résident des Nations Unies que l'accord entre l'UNESCO et le PNUD lui octroie la possibilité d'inviter les commissions nationales, en qualité d'observateur, aux réunions des équipes de pays des Nations Unies, en particulier dans les pays où l'UNESCO ne dispose pas de bureaux. Ils ont également recommandé la poursuite des discussions visant à faire des commissions nationales des membres à part entière des équipes de pays des Nations Unies à l'avenir.

Q.33 Avez-vous des suggestions concernant des initiatives ou des modalités susceptibles de renforcer encore le rôle des commissions nationales et la coopération entre elles à l'échelle mondiale, régionale et des pays ?

De nombreuses suggestions ont été faites, dont les suivantes : améliorer la coordination et les interconnexions entre les commissions nationales et les bureaux hors Siège ; mettre en place un forum en ligne à l'usage des commissions nationales pour un échange de vues et d'informations sur des questions d'intérêt commun, et revitaliser le Comité permanent des commissions nationales. Plusieurs participants recommandent que les commissions nationales veillent à accueillir en leur sein des représentants de tous les ministères concernés par l'UNESCO et à mener davantage de programmes d'échange entre commissions nationales de la région Asie-Pacifique, notamment en vue de favoriser l'entraide et la formation.

Il a été recommandé d'officialiser les réunions entre les commissions nationales et le Secrétariat pendant les sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale. Certains participants ont

recommandé que des crédits ordinaires soient alloués aux commissions nationales pour accroître leurs capacités.

Il a également été recommandé que la Directrice générale adresse un courrier à tous les gouvernements pour les sensibiliser au rôle des commissions nationales et les prier de leur apporter leur plein soutien.

D'autres suggestions ont été formulées : organiser des concertations périodiques à l'échelon sous-régional ou au niveau des groupes de pays ; promouvoir des projets régionaux ; partager les bonnes pratiques ; mettre en place des programmes d'échange entre les commissions nationales ; encourager toutes les commissions nationales à s'attacher les services de spécialistes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Un des participants a recommandé que l'évaluation des centres/instituts de catégorie 2 soit menée par les commissions nationales concernées (pays hôtes).

Q.34 Avez-vous des propositions précises à formuler sur les domaines de programme dans lesquels l'UNESCO devrait s'efforcer de créer d'autres partenariats afin d'améliorer son impact et ses résultats ?

Les participants ont fait observer que les partenariats devaient viser à améliorer l'impact et les résultats de l'action menée et devaient être fonction des besoins, de la pertinence et des objectifs. Certains domaines présentant un fort potentiel à cet égard ont été identifiés : l'EDD, l'éducation inclusive, l'enseignement technique et professionnel, la technologie au service de l'innovation, l'éducation relative aux médias, le changement climatique et l'atténuation des risques de catastrophe.

Q.35 Comment l'UNESCO pourrait-elle tirer plus efficacement parti des capacités, activités et contributions des instituts et centres de catégorie 2 pour atteindre ses objectifs stratégiques de programme et obtenir les résultats escomptés de ses actions de programme ?

Les participants ont estimé que les instituts de catégorie 2 offraient un potentiel considérable pour le développement des capacités (il a toutefois été recommandé que ces organismes veillent à ce que des participants des États du Pacifique soient inclus dans leurs programmes de formation). Ils ont également estimé que la coopération entre les centres de catégories 1 et 2 et les unités hors Siège devait être davantage renforcée, et que l'UNESCO devait encourager le développement de réseaux de centres de catégories 1 et 2. En outre, l'UNESCO devrait établir un lien plus net entre son site Web et ceux des centres de catégorie 2. On a demandé davantage de suivi et d'évaluation. Les participants ont également recommandé de travailler davantage en lien, en interaction et en coopération avec les secteurs de programme, en particulier dans le cadre des processus de planification stratégique et technique.

Q.36 Avez-vous des suggestions particulières à faire sur la manière dont le Secrétariat et les acteurs nationaux, notamment les commissions nationales, pourraient améliorer la visibilité de l'Organisation, y compris par la sensibilisation des médias et le développement de relations stratégiques avec eux, tant à l'échelle mondiale que dans votre région et dans votre pays ?

Outre les recommandations ci-dessus, d'autres suggestions ont été formulées, à savoir : faire systématiquement appel aux capacités des médias dans les unités hors Siège et les commissions nationales, améliorer la maintenance des sites Web, fournir des articles de spécialistes aux médias, soutenir les services médias des ministères concernés, diffuser les dossiers de presse déjà élaborés par l'UNESCO sur l'EDD et l'EPT, organiser périodiquement des points de presse sur les activités de l'UNESCO et rendre les commissions nationales et les centres de catégorie 2 plus présents sur le Web.

Optimisation des mécanismes d'exécution de l'UNESCO

Les recommandations suivantes ont été formulées :

Pour les États membres :

- Renforcer les commissions nationales.
- Déposer les statuts.
- Renforcer les effectifs.
- Accroître la durée de service du personnel.
- Faire connaître les idées, modules et modèles de l'UNESCO.
- Établir des liens étroits avec les parlementaires et d'autres dirigeants élus.
- Améliorer le soutien aux États insulaires du Pacifique.

Pour l'UNESCO :

- Renforcer les unités hors Siège.
- Nommer du personnel expérimenté.
- Doter chaque secteur de spécialistes.
- Renforcer les fonctions de centre d'échange d'information et le partage des modèles/modules et publications de l'UNESCO.
- Assurer le suivi des missions/formations/ateliers.
- Faire appel à des consultants pour le PNUAD là où il n'y a pas de bureau hors Siège.
- Trouver des solutions pour les membres du personnel dont les services ne répondent pas aux attentes.
- Motiver le personnel grâce à l'avancement professionnel.